

Sainte Marie, le 17 juin 2019

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 juin 2019

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 14 juin 2019 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRINGER Frédéric - EMONIN Claire - GUERITTOT Geneviève - GEORGE Jean-Claude - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - VALLAT Stéphanie.

Etaient absents excusés : BRESSON Béatrice - PARROD Olivier -

Monsieur Jean-Claude GEORGE a été nommé secrétaire.

Compte-rendu du 12 avril 2019 approuvé à l'unanimité.

.....
RAPPORT DES COMMISSIONS

Bois Agriculture

Le bois d'affouage est terminé, il reste 50 stères à commercialiser, le Conseil Municipal demande à la commission de trouver une solution pour exploiter ces stères déjà débités.

Aménagement du territoire

En cours :

PC :

CANNELLE Rémi - 11 rue de la Chauillère – Maison d'habitation –

DP :

COLLILIEUX Vincent et HOSATTE Céline – 8 rue de Saint-Julien – Démolition et reconstruction du hall d'entrée –

LARMUSIAUX Didier – 1 rue de Lougres – Extension du garage existant –

Retour

DP :

MOSCHENI Eric – 18 bis Grande Rue – Remplacement fenêtre et volet, remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre et création d'une terrasse en bois - **ACCORDÉ LE 04/06/2019**

GARMI Hervé – 29 Grande Rue – Remplacement d'une fenêtre par une porte - **ACCORDÉ LE 04/06/2019**

BICHET Michel – 5 bis rue de Bavans – Construction d'une véranda – **ACCORDÉ LE 12/06/2019**

PC :

SCI A3C- rue de Désandans – Bâtiment industriel, ateliers et bureaux – **ACCORDÉ LE 04/06/2019**

POURCHET Stéphane et COLLIN Cécile – Maison d'habitation – **ACCORDÉ LE 18/04/2019**

AUVIE Mickaël – Modificatif permis de construire changement couleur des tuiles - **ACCORDÉ LE 02/05/2019**

AQUILANO Giacomo - Modificatif permis de construire changement couleur du crépis - **ACCORDÉ LE 02/05/2019**

MONVOISIN-ROBY Jeanne – 13 rue de la Chauillère – Maison d'habitation – **ACCORDÉ LE 12/06/2019**

CU :

Maître Pierre AMBLARD – 22 rue de la Chauillère – **RÉPONDU LE 16/04/2019**

Maître Pierre AMBLARD – 15 rue de la Chauillère – **RÉPONDU LE 16/04/2019**

Maître ARCANGELI-ZERR– 13 rue Derrière l'Eglise – **RÉPONDU LE 21/04/2019**

Maître Pierre AMBLARD – 12 Grande Rue – **RÉPONDU LE 29/04/2019**

Maître Pierre AMBLARD – 14 rue des Grands Moulins à Vent– **RÉPONDU LE 10/05/2019**

Maître Caroline ZEDET– 6 rue de Lougres – **RÉPONDU LE 06/06/2019**

Maître Pierre AMBLARD – 13 rue de la Chauillère – **RÉPONDU LE 06 /06/2019**

Maître Sophie GUICHARD - Route de Désandans - **RÉPONDU LE 06 /06/2019**

Environnement Fleurissement

Le Maire rappelle que la commune n'a pas encore demandé son inscription au label « villes et villages fleuris ».

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal décide à 8 voix Pour, 2 Contre et 1 Abstention, d'inscrire la commune au label des Villes et Villages Fleuris. La cotisation calculée en fonction du nombre d'habitants sera de 90 € par an pour Sainte-Marie.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE

Dans le cadre du plan d'aménagement de notre forêt communale, il convient de délibérer sur le projet de convention rédigé par l'ONF après concertation avec la commission « bois et agriculture ».

Cette convention définit les critères et orientations pour le déploiement de l'étude finale réalisée par l'ONF.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet comme présenté et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant divers travaux sur les bâtiments communaux :

Sur proposition de la commission, le Maire propose de retenir l'entreprise PONCE pour un montant de 7 066.05 € TTC, pour le remplacement des portes de la salle du préau et des locaux commerciaux.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité de valider cette proposition.

Réfection peinture salle des associations

Après consultation des entreprises de peinture pour la réfection de la salle des Associations et sur avis de la commission, le Maire propose de retenir l'entreprise PARGAUD ayant présenté l'offre la mieux-disante pour un montant de 9 130.20 € TTC.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise PARGAUD.

TRAVAUX ACCESSIBILITÉ

Plusieurs devis ont été présentés afin de réaliser des travaux d'accessibilité autour de la Mairie et au niveau de l'accès du Temple.

Le Maire présente le tableau récapitulatif des offres réalisé par la commission et propose de retenir l'entreprise MOSCHENI, pour un montant de 3 006.30 € TTC pour l'accessibilité des escaliers d'accès au Temple et l'entreprise GLOBAL SIGNALISATION, pour un montant de 2 064.42 € TTC pour les travaux autour de la Mairie.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire pour compléter le dossier de demande de fond de concours pour ces travaux d'accessibilité, dossier déposé en avril. Accord du Conseil Municipal.

TRAVAUX DE VOIRIE

Sur avis de la commission, Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la réfection du trottoir au niveau du 2 rue de Saint-Julien et de retenir l'entreprise EUROVIA pour l'exécution de ces travaux pour un montant de 6 063.72 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise EUROVIA.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, d'une demande de subvention pour le programme d'amélioration de l'éclairage public 2019 a été faite auprès du SYDED. Après autorisation de commencer les travaux du SYDED, il convient maintenant de valider ces travaux. Le Maire présente une offre de l'entreprise HAEFELI pour un montant de 13 218.12 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise HAEFELI.

REMPLACEMENT ORDINATEURS SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les ordinateurs du secrétariat de Mairie, ceux-ci ayant été changés il y a 7 ans. Il propose donc de faire une demande de subvention DETR auprès des services de la Préfecture.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, de faire la demande de subvention DETR,

- ⇒ se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : 3 519 €,
 - DETR (35%) : 1 449 €
- ⇒ sollicite l'aide financière des services de la Préfecture,
- ⇒ demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- ⇒ s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

GARDE NATURE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre du projet de mutualisation des services, les communes ont souhaité voir se créer un service de « Gardes nature communautaires » à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération.

L'objet du service est la mise en commun d'agents appartenant au cadre d'emploi des gardes champêtres agissant dans le cadre du pouvoir de police générale du Maire.

Cette possibilité est offerte par le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L522-2.

Le Maire propose d'adhérer à ce service pour une cotisation de 1 500 € / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au dispositif de gardes nature communautaires géré par PMA et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir, telle que jointe en annexe.

RÉVISION DU LOYER LOCAL COMMERCIAL

Le local commercial loué à la société SOLUTIA qui a cessé son activité devra faire l'objet d'un nouveau bail.

Une entreprise est déjà intéressée par ce local mais souhaite une révision du loyer pour assurer la pérennité de son activité. Le Maire propose de revoir les conditions du futur bail et propose au Conseil Municipal de débattre sur le montant du loyer à proposer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le loyer du local commercial à 425 € par mois à compter de la signature du bail.

EAU : MOTION POUR UNE GESTION MIXTE AU SEIN DE PMA

Dans le cadre de la prise de compétence Eau et Assainissement par PMA en application de la Loi NOTRÉ à compter du 1^{er} janvier 2020, l'association de cette prise de compétence avec le mode de gestion à la même échéance suscite une certaine réflexion au sein du Conseil Communautaire de PMA.

En effet, une étude sur le mode de gestion a été engagée avec 2 hypothèses à analyser :

- Gestion totale sur les 72 communes en DSP,
- Gestion totale sur les 72 communes en régie

L'application du mode de gestion qui serait voté par le Conseil communautaire ne pourra s'appliquer qu'au terme des contrats DSP en cours soit 2022 pour l'ex PMA des 29. Compte tenu de cette situation le groupe « Indépendants et Solidaires » a proposé au Président d'engager une option supplémentaire consistant à faire un mix entre DPS et Régie.

Cette demande a été rejetée par le Président et n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 23 mai dernier comme le stipule le règlement de PMA.

En conséquence, il est donc proposé aux différents conseils municipaux de voter une motion demandant d'une part l'ouverture d'une troisième option et d'autre part de différer la prise de décision après la mandature en cours.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal décide à 10 voix Pour et 1 Abstention de voter cette motion.

DIVERS

Epandage des boues : Information de l'agence de la SEDE Environnement : livraison et épandage des boues de PMA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h05.

Le Maire, Ph. RINGENBACH

